

## **DELIBERATION N° 2002/06-08 -CHARGE DE MISSION - RENOUELEMENT DE CONTRAT**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité de poursuivre l'opération de lutte contre la délinquance et les toxicomanies. Il convient donc de renouveler le contrat de Monsieur TANGEOUI, chargé de mission, en poste depuis le 1er janvier 1997 pour six mois, puis renouvelé pour un an chaque année depuis juillet 1997.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 4 abstentions (Melle MAUSS, MM. LOMBARDET et LEFRANC, Mme BERTRAND) :

- de reconduire le contrat de travail de Monsieur TANGEOUI, pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2002.
- d'accorder à Monsieur TANGEOUI, une augmentation indiciaire, ce qui porterait son indice majoré de rémunération de 375 à 418, à compter du 1er juillet 2002.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2002.